

# POXY PLUS (durcisseur)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 15/12/2014

Date de révision: 15/12/2014

Remplace la fiche: 21/06/2012

Version: 14.1

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : POXY PLUS (durcisseur)  
Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel  
Réservé à un usage professionnel  
Utilisation de la substance/mélange : Durcisseur pour résine époxy

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PERIMETRE  
21 AV JOLIOT CURIE  
17180 PERIGNY - FRANCE  
T +33 (0)5 46 31 02 69 - F +33 (0)5 46 31 03 46  
[www.perimetre.pro](http://www.perimetre.pro)

#### 1.4.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	ORFILA		+33 (0)1 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (Oral) H302  
Acute Tox. 4 (Dermal) H312  
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist) H332  
Skin Corr. 1A H314  
Skin Sens. 1 H317  
Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

##### Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Xn; R20/21/22  
C; R34  
R43  
R52/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

#### 2.2. Éléments

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

Mention d'avertissement (CLP) : Danger  
Composants dangereux : GHS05 GHS07  
alcoole benzyle, 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine, m-phénylènebis (méthylamine)  
Mentions de danger (CLP) : H302+H312+H332 -  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

# POXY PLUS (durcisseur)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Conseils de prudence (CLP)	: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme P260 - Ne pas respirer les vapeurs, fumées, aérosols P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage P301+P312 - de malaise SON, un médecin en cas P301+P330+P331 - ainttenir P302+P352 - P304+P340 - dans une position où elle peut confortablement respirer P305+P351+P338 - pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale
----------------------------	--

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
alcool benzylique	(n° CAS) 100-51-6 (Numéro CE) 202-859-9 (Numéro index) 603-057-00-5	< 50	Xn; R20/22	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Oral), H302
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine	(n° CAS) 2855-13-2 (Numéro CE) 220-666-8 (Numéro index) 612-067-00-9	< 50	Xn; R21/22 C; R34 R43 R52/53	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
m-phénylenebis (methylamine)	(n° CAS) 1477-55-0 (Numéro CE) 216-032-5	< 10	Xn; R20/22 C; R35 R43 R52/53	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Skin Corr. 1A, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412

Textes des phrases R et H: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Mesures spécifiques (voir contaminés avant réutilisation. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau abondamment. Traitements spécifiques (voir ... sur cette étiquette). médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer abondamment les yeux pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Symptômes/lésions après inhalation	: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Nocif par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé. Nocif par contact cutané.

# POXY PLUS (durcisseur)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 5: Mesures de lutte contre

### 5.1. Moyens

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

: Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
: Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que  
utres  
matières.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver ... soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions n

### incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.  
Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.  
Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.  
Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

m-phénylènebis (méthylamine) (1477-55-0)		
France	Nom local	m-Xylène- , '-diamine
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>

# POXY PLUS (durcisseur)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 8.2. Contrôles de

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Porter des gants de protection

Type	Matériau	Pénétration	Épaisseur (mm)	Penetration	Norme
Gants réutilisables	Chlorure de polyvinyl (PVC), Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc butyle	3 (> 60 minutes)	0,4 mm minimum	3 (> 0.65)	EN 374-2

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Masque facial, Lunettes de sécurité		avec protections latérales	

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Porter un masque approprié

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: jaunâtre.
Odeur	: odeur ammoniacale.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 11
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 200 °C
Point d'éclair	: 105 °C
Température d'auto-inflammation	: > 400 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de vapeur	: < 0,98 mm Hg à 21 °C
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,04
Masse volumique	: 1,04 g/cm <sup>3</sup> à 21 °C
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

# POXY PLUS (durcisseur)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

---

Non établi.

Non établi.

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

Acides forts. Bases fortes.

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.



# POXY PLUS (durcisseur)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### POXY PLUS (durcisseur)

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### POXY PLUS (durcisseur)

Potentiel de bioaccumulation : Non établi.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

## SECTION 13: Considérations relatives à

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récepteur dans ...

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 2735  
N° ONU (IMDG) : 2735  
N° ONU (IATA) : 2735  
N° ONU (ADN) : 2735  
N° ONU (RID) : 2735

### 14.2. unies

Désignation officielle de transport (ADR) : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable  
Description document de transport (ADR) : UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A., 8, III, (E)  
Description document de transport (IMDG) : UN 2735, 8, III

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8

Étiquettes de danger (ADR) : 8



#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8

Étiquettes de danger (IMDG) : 8



#### IATA

# POXY PLUS (durcisseur)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8  
Étiquettes de danger (IATA) : 8



### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 8

### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 8  
Étiquettes de danger (RID) : 8



#### 14.4. Groupe

Groupe d'emballage (ADR) : III  
Groupe d'emballage (IMDG) : III  
Groupe d'emballage (IATA) : III  
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable  
Groupe d'emballage (RID) : III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par

##### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C7  
Dispositions spéciales (ADR) : 274  
Quantités limitées (ADR) : 5l  
Quantités exceptées (ADR) : E1  
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001  
: MP19

en commun (ADR)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T7

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP28

Code-citerne (ADR) : L4BN

Véhicule pour le transport en citerne : AT

Catégorie de transport (ADR) : 3

Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12

Danger n° (code Kemler) : 80

Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

# POXY PLUS (durcisseur)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

### - Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

### - Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

### 14.7.

IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique Danger chronique, Catégorie 3
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion
R21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion
R34	Provoque des brûlures
R35	Provoque de graves brûlures
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
C	Corrosif
Xn	Nocif

# POXY PLUS (durcisseur)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

---

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*